AMSTEIN + WALTHERT

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Réhabilitation et l'extension du bâtiment accueillant le Service Santé Etudiante (SSE)

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Prescriptions environnementales en phase DCE – lot Curage



Version 01 / juillet 2026

Impressum

Donneur d'ordre

Université de Franche-Comté

1, RUE CLAUDE GOUDIMEL
25030 BESANCON
Tel. 03.81.66.57.03

BET QEB

AMSTEIN + WALTHERT Besançon
17 Rue de Blanchot
25770 SERRE-LES-SAPINS

Tél. +33 (0)4 78 95 29 69
Fax +33 (0)9 82 11 10 58
E-mail : contact@amstein-walthert.fr

www.amstein-walthert.fr

Rédaction

Mme. Margaux Chagué

Distribution

Mandataire MOE	Architectures Amiot-Lombard

Versions

Version : 1	Version : 1

Intitulé

AW_900568_DCE_prescriptions_environnementales_curage_v1



Sommaire

Validation et suivi des mises à jour **5**

1. Informations générales **6**

1.1 Présentation du projet **6**

1.2 Objet du document **6**

2. Curage **6**

© AMSTEIN + WALTHERT

Validation et suivi des mises à jour

Version	Date	Identifiant et Visa			Descriptif succinct des mises à jour
		Auteur	Relecteur	Direction	
1	08/07/2026	CHAG	-	MAUC	Version initiale

1. Informations générales

1.1 Présentation du projet

Le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'Université de Franche-Comté, implanté à Besançon, Belfort et Montbéliard, regroupe une équipe pluridisciplinaire proposant gratuitement aux étudiants des consultations médicosociales, de prévention et de soutien psychologique. Le bâtiment concerné accueille également le Service Santé du Personnel, nécessitant une organisation spécifique pour distinguer les flux étudiants et personnels.
Aujourd'hui vétuste et inadapté (performance énergétique faible, confort limité, surfaces insuffisantes), l'édifice doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde avec création d'un niveau supplémentaire, soit 644 m² SDP existants et 340 m² SDP à créer.

1.2 Objet du document

Le présent document reprend les exigences environnementales à intégrer dans le CCTP du lot curage.

2. Curage

Sera nommé dans le document « matériaux de réemploi » tout matériaux de réemploi ou de réutilisation tel que défini ci-après. Autrement dit, tout matériau qui est identifié, dès le stade de préparation de chantier, comme matériau dont l'exutoire n'est pas un centre de traitement des déchets est considéré comme matériau de réemploi.

Réemploi : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus sur site ou hors site. Exemple : Réemploi d'une chaise en chaise

Réutilisation (up cycling) : Toute opération par laquelle une substance, produit ou matière est utilisée à nouveau. Cette dernière utilisation peut être différente de l'usage pour lequel le produit est initialement destiné. Exemple : Réutilisation de bidon en bac à fleurs

Démarche d'économie circulaire

Le projet a pour objectif de traiter les matériaux selon la pyramide de gestion ci-dessus.

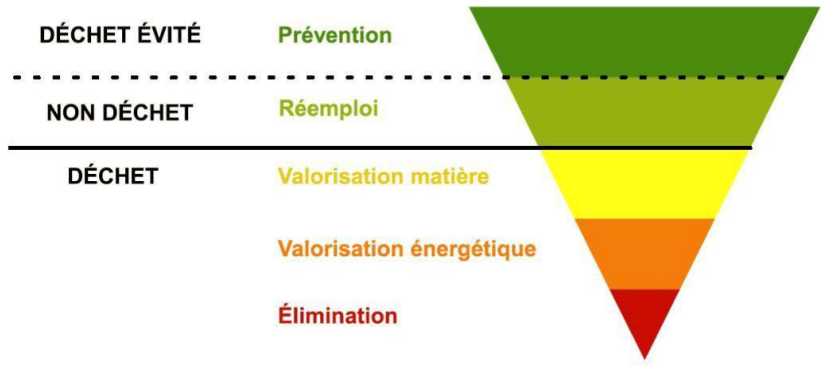


Figure 1 : Hiérarchisation gestion produits et déchets selon le diagramme de Lansink

La prévention des déchets est déjà privilégiée de par l'essence même du projet de rénovation. **Toute initiative des entreprises pour réemployer des matériaux sera encouragée.**

Suivi des déchets de chantier

Se conformer aux prescriptions de la charte de chantier vert.

© AMSTEIN + WALTHERT

Biodiversité

Les arbres devront être protégés par un dispositif permettant d'empêcher la circulation ou le stockage dans un rayon suffisamment élevé autour du tronc.

Réemploi

Le projet du SSE n'intègre pas de matériaux de réemploi in situ.

Toute démarche de réemploi ex situ via de la dépose soignée proposée par l'entreprise sera valorisée.

Aucun diagnostic PEMD n'a été réalisé, les matériaux identifiés comme intéressants sont les suivants :

- Les portes
- Certains faux-plafonds
- Les sanitaires
- Stores intérieurs à lamelles verticales
- Radiateurs
- Liste non exhaustive : une visite préalable est nécessaire.

Dans le cas où l'entreprise propose de la dépose soignée, elle devra justifier dans son offre de qualifications et expériences requises ou de preuves de capacité professionnelle par des références récentes dans l'exécution de travaux similaires :

- Dépose sélective ;
- Tri conditionnement et stockage ;
- Préparation au réemploi ;

Dans le cas contraire, elles pourront répondre à l'aide d'un sous-traitant ou co-traitant disposant de ces qualifications.

L'assurance de l'entreprise devra être adaptée à l'activité proposée.

Dans le cas de dépose soignée identifiée en préparation de chantier, les matériaux prendront le statut de réemploi. Un bon de cession devra alors être formalisé avec la MOA pour transférer la propriété du matériau. Le stockage des matériaux devra être validé en phase de préparation de chantier.

Le cas échéant, les opérations de démontage et d'enlèvement sont accomplies dans le respect des règles de l'art, en utilisant les meilleures techniques disponibles pour préserver le potentiel de réemploi des matériaux à chaque étape de l'exécution du marché.

L'Entreprise a recours au personnel et au matériel suffisants pour exécuter le marché durant la période de démontage.

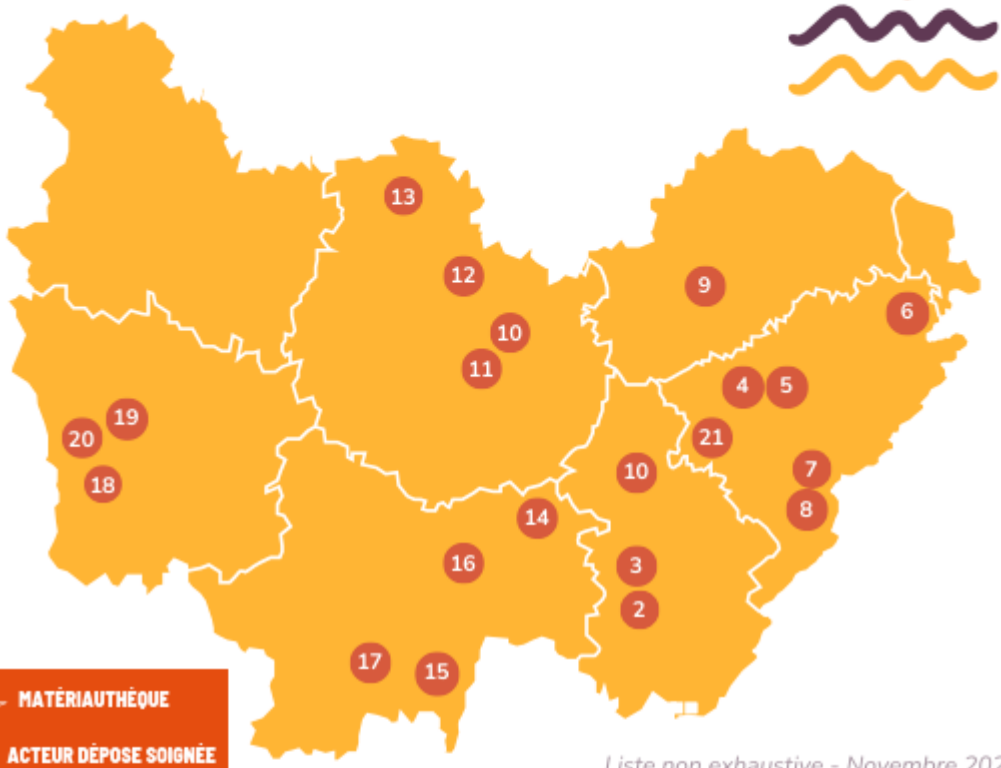
Les opérations de démontage et d'enlèvement, ainsi que les engins et appareils utilisés dans ce cadre :

- ne peuvent entraîner aucun risque quelconque pour la sécurité du bâtiment ou de ses abords, ainsi que des personnes qui y sont présentes, ni causer aucun retard au planning de chantier
- respectent toutes les instructions en matière de sécurité et d'hygiène et en matière d'organisation du chantier qui lui sont transmises, avant le début du présent marché ou en cours d'exécution de celui-ci
- Le site de démontage est sécurisé, préservé de tout dommage et maintenu dans un état de propreté tout au long de l'exécution du marché.
- Les interfaces avec le désamiantage sont gérées avec sécurité

Filière de dépose sélective

Certaines entreprises ou associations sont spécialisées dans la récupération de matériaux permettant la mise en relation des professionnels du bâtiment et favorisant l'économie collaborative et le réemploi de matériaux issus des surplus de chantier ou d'erreurs de commande. La dépose sélective ne représente pas systématiquement un surcout par rapport à du curage classique.

CARTOGRAPHIE RÉGIONALE



MATÉRIAUTHÈQUE

ACTEUR DÉPOSE SOIGNÉE

Liste non exhaustive - Novembre 2025

1. ASMH - Dole (39)
2. GROUPE COOPERATIF DEMAIN Lons-le-Saunier (39)
3. ADLCA- Bletterans (39)
4. CDEI - Franois (25)
5. GARE BTT - Besançon (25)
6. IDE - *Valentigney* (25)
7. ALTERNATINNOV Maison-du-Bois Liévremont (25)
8. MATERIAUTHEQUE DU BELIEU Le Bélieu (25)
9. ELM - Combeaufontaine (70)
10. SDAT - Dijon (21)
11. ATELIER LAVOISIER -Longvic (21)
12. EBE 21 - Semur-en-Auxois (21)
13. GREN - Châtillon-sur-Seine (21)
14. TREMPLIN - Pierre-de-Bresse (71)
15. DEMAIN D'ABORD - Macon (71)
16. VALORISTES BOURGUIGNONS Champforgueil (71)
17. INCLUNISO - Bergesserin (71)
18. ANAR - Nevers (58)
19. EBE 58 - Premery (58)
20. MATERIAUTHEQUE 58 Varennes Vauzelles (58)
21. ASSOCIATION TRI - Quingey (25)

© AMSTEIN + WALTHERT